YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTÉ N° 2000/170
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TARDIVE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2215-1
VU le Code des Débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme
VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 1986 relatif aux heures d'ouverture et de fermeture des Débits de boissons
VU la circulaire ministérielle n°86-78 du 3 mars 1986 relative à la Police administrative des Débits de boissons
VU l'arrêté préfectoral n° 95-5043 du 17 novembre 1995

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame BOURVEN Catherine, Gérante de l'établissement MEX ROAD CAFÉ PUB KARAOKE sis Ferme de la Grange à Yerres (Essonne)

ARRÊTE

Article 1er : L'établissement sis Ferme de la Grange à Yerres (Essonne) dénommé le MEX ROAD CAFÉ PUB KARAOKE est autorisé à rester ouvert le Jeudi 28 Septembre 2000, jusqu'à 4 heures le Vendredi 29 Septembre 2000.

Article 2 : Le bénéficiaire de cette dérogation devra prendre toutes les mesures utiles pour respecter la tranquillité publique et éviter de provoquer des nuisances, tout spécialement par le bruit.

Article 3 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

FAIT à YERRES, le 19 Septembre 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN